

Les mécanismes de la finance carbone

Instruments économiques pour financer la transition climatique

La finance carbone regroupe les mécanismes économiques qui attribuent une valeur financière aux émissions de gaz à effet de serre et aux réductions d'émissions.

Ces instruments permettent de mettre en œuvre le principe du **pollueur-payeur**, d'orienter les investissements vers des projets de transition énergétique, écologique ou d'adaptation climatique.

Aujourd'hui, la tarification du carbone est devenue un instrument central des politiques climatiques.

Selon la Banque Mondiale, plus de 70 mécanismes de tarification carbone sont en place dans le monde et couvrent environ un quart des émissions mondiales.

La finance carbone repose aujourd'hui sur trois grandes catégories de mécanismes.

L'Afrique représente **17 % de la population mondiale**, mais seulement **4 % des émissions** mondiales de gaz à effet de serre, alors même qu'elle est l'un des continents les plus vulnérables aux impacts du changement climatique.

Pourtant, le continent ne reçoit qu'environ **3 % de la finance climatique** mondiale.

1. Les mécanismes réglementés de tarification du carbone

Les mécanismes réglementés de tarification du carbone sont mis en place par des gouvernements afin d'imposer un coût économique aux émissions de CO₂.

Ces mécanismes peuvent prendre différentes formes.

a) Les marchés carbone (Emissions Trading Systems – ETS)

Les **ETS** fonctionnent selon un principe de **plafonnement et d'échange (cap-and-trade)**.

Principe :

1. L'autorité publique fixe un **plafond d'émissions** pour certains secteurs économiques.
2. Des **quotas carbone** sont attribués aux entreprises.
3. Les entreprises doivent restituer un nombre de quotas correspondant à leurs émissions.

Les entreprises qui réduisent leurs émissions peuvent vendre leurs quotas excédentaires, tandis que celles qui dépassent leurs limites doivent acheter des quotas supplémentaires.

Ce système crée un **marché du carbone**, où le prix reflète la rareté des quotas.

Exemple : le marché carbone européen

Le **EU Emissions Trading System (EU ETS)** est aujourd'hui le plus grand marché carbone au monde.

Caractéristiques :

- couvre environ **40 % des émissions de l'Union européenne**
- prix du carbone actuellement compris entre **80 et 100 USD par tCO2**
- génère environ **95 milliards d'euros de revenus par an à l'Europe**

D'autres systèmes similaires existent dans plusieurs juridictions :

- Chine
- Californie
- Royaume-Uni
- Corée du Sud
- Canada

b) Les mécanismes de contribution carbone

En complément des marchés carbone, certains pays mettent en place des **mécanismes de contribution carbone**, qui consistent à appliquer une redevance ou un prélèvement sur les émissions d'un secteur spécifique.

Contrairement aux ETS, ces mécanismes ne reposent pas sur l'échange de quotas mais sur une **contribution financière proportionnelle aux émissions**.

Un mécanisme de contribution carbone est plus simple à mettre en place qu'un système d'échange de quotas (ETS) car il repose sur un **tarif fixe** appliqué aux émissions, sans nécessiter la création d'un marché, l'allocation de quotas, ni une infrastructure complexe de trading et de régulation.

Il est également **plus facile à opérer et à administrer**, car les opérateurs paient directement une contribution proportionnelle à leurs émissions, ce qui réduit les coûts de gestion, de surveillance et de régulation.

Les revenus générés peuvent être affectés au financement de la transition énergétique, de l'adaptation climatique ou de programmes environnementaux.

Exemple : les Initiatives Carbone Souveraines en Afrique

En Afrique, plusieurs pays ont commencé à mettre en place des **Initiatives Carbone Souveraines**, qui appliquent une contribution carbone aux opérateurs maritimes et aériens.

Ces mécanismes reposent sur le principe que les opérateurs internationaux des **industries maritimes et aériennes** doivent contribuer localement au financement de l'action climatique dans les pays où ils opèrent.

Les premières initiatives ont été lancées notamment à **Djibouti** et au **Gabon**.

www.asc-registry.org

Principe fondamentaux des Initiatives Carbone Souveraines

- De nouveaux revenus pour financer des projets d'adaptation climatique et de transition énergétique.
- Le **pays reste souverain** dans l'utilisation des revenus,
- Un **registre transparent**, gouverné par une Fondation indépendante, garantissant l'intégrité du mécanisme via des audit d'organe de verification et de certification.
- **Aucune taxe** pour les populations **ni coût pour l'économie nationale** : il s'agit de rediriger le cout environnemental dans le pays plutôt que sur les marchés carbone internationaux.
- **Aucun investissement requis de l'État** : Africa Sovereign Carbon Registry Foundation, soutenue par l'Union Africaine propose une solution clé en main au pays.
- **Mise en œuvre rapide** : mécanisme opérationnel en quelques mois.

2. Les marchés carbone volontaires

Les marchés volontaires du carbone fonctionnent différemment des systèmes réglementés.

Ils ne reposent pas sur une obligation légale, mais sur l'engagement volontaire d'entreprises ou d'organisations souhaitant compenser leurs émissions ou atteindre des objectifs climatiques.

Principe

1. Un projet réduit ou absorbe des émissions de CO₂ (reforestation, énergie renouvelable, protection des forêts).
2. Les réductions d'émissions sont **mesurées et vérifiées**.
3. Des **crédits carbone** sont émis.
4. Ces crédits sont achetés par des entreprises souhaitant compenser leurs émissions.

Les crédits carbone sont certifiés par des standards internationaux tels que :

- Verra (VCS)
- Gold Standard
- ART-TREES.

Types de projets

Les marchés volontaires financent de nombreux projets :

- reforestation et restauration d'écosystèmes
- projets d'énergie renouvelable
- agriculture régénérative
- protection des forêts tropicales.

Ces projets génèrent **des crédits carbone** qui peuvent être **vendus sur les marchés internationaux** et qui sont in fine **achetés et retirés du marché** par des organisations ou entreprises afin de **compenser leurs émissions carbone**.

3. Les mécanismes internationaux – Article 6 de l'Accord de Paris

L'Accord de Paris a introduit de nouveaux mécanismes permettant aux pays de coopérer pour atteindre leurs objectifs climatiques. Ces mécanismes sont regroupés sous **l'Article 6**.

Article 6.2 – coopération bilatérale

Les pays peuvent échanger des réductions d'émissions appelées ITMOs (Internationally Transferred Mitigation Outcomes).

Un pays peut financer un projet climatique dans un autre pays et utiliser les réductions d'émissions pour atteindre ses propres objectifs climatiques.

Article 6.4 – mécanisme international de crédits carbone

Ce mécanisme supervisé par les Nations Unies permet la génération de crédits carbone certifiés au niveau international.

Il succède en partie au Clean Development Mechanism (CDM) du protocole de Kyoto.

4. Le potentiel des marchés carbone pour l'Afrique

L'Afrique représente aujourd'hui une part limitée du marché carbone mondial, mais dispose d'un potentiel considérable.

- l'Afrique pourrait produire **300 millions de crédits carbone par an d'ici 2030**
- et jusqu'à **1,5 milliard de crédits par an d'ici 2050**.

Cela pourrait générer **environ 50 milliards de dollars de revenus annuels** pour le continent.

Les principaux secteurs à potentiel

Plusieurs secteurs présentent un fort potentiel :

- restauration des forêts et des mangroves
- agriculture régénérative
- énergie renouvelable
- protection des écosystèmes.

Au-delà des crédits carbone, les mécanismes de tarification carbone et les contributions sectorielles peuvent également permettre aux pays africains de mobiliser des **sources domestiques de financement climatique**.